

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA HORIZON ACTIONS EMERGENTES

Code ISIN : FR0012882413

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Actions internationales "

Objectif de gestion : L'OPCVM est un fonds nourricier de l'OPCVM GROUPAMA FP ACTIONS EMERGENTES. Son objectif de gestion est le même que celui de son OPCVM maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, MSCI Emerging Markets clôture euro (dividendes nets réinvestis).

La performance de l'OPCVM GROUPAMA HORIZON ACTIONS EMERGENTES pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA FP ACTIONS EMERGENTES, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI Emerging Markets clôture euro (dividendes nets réinvestis).

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence des parts I de l'OPCVM GROUPAMA FP ACTIONS EMERGENTES et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPCVM maître.

Objectif de gestion : Offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, MSCI Emerging Markets clôture € (dividendes nets réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

La stratégie d'investissement résulte d'une double approche ascendante et descendante. Elle est mise en œuvre par un gérant qui pilote l'allocation d'actifs. Celui-ci sélectionne également les OPC mis dans le portefeuille.

L'allocation tactique d'actifs permet de mettre en place des vues d'investissement (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique, biais de capitalisation...) conformes aux vues de la société de gestion. L'exposition à certains de ces facteurs de risque est limitée par construction. Le FCP pourra être investi à titre de diversification en parts ou actions d'OPC sectoriels, géographiques ou thématiques (par exemple, OPC investis sur des valeurs liées aux matières premières, aux infrastructures...). Le process de sélection des OPC repose sur deux approches successives :

-une première étape quantitative où la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs ;

-une deuxième étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. Ce process de sélection s'appliquera aussi bien à des OPC internes qu'à des OPC externes.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est investi de 80 à 100% en OPC eux-mêmes investis en actions des pays émergents (Europe, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique). Dans la limite de 20% de son actif, l'OPCVM peut être investi en OPC monétaires pour gérer principalement la trésorerie de l'OPCVM et limiter l'exposition au risque actions du portefeuille.

L'exposition du fonds au risque actions sera limitée à 120% de l'actif net.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% dans d'autres OPCVM.

- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères d'éligibilité détaillés dans le prospectus.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net. Le fonds pourra également effectuer des opérations d'arbitrage par l'utilisation de futures.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et des titres intégrant des dérivés, et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 120% de l'actif net.

Afin de gérer sa trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 12h.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés legaux (bourse de Paris). Les demandes de souscriptions et rachats sont effectuées à valeur liquidative du lendemain.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions et au risque de change du fait qu'il intervient sur des pays hors de la zone euro.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,75 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	2,36 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Nant Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre fonds sont expliqués dans la rubrique "Modalités de souscriptions et de rachats" de son prospectus.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

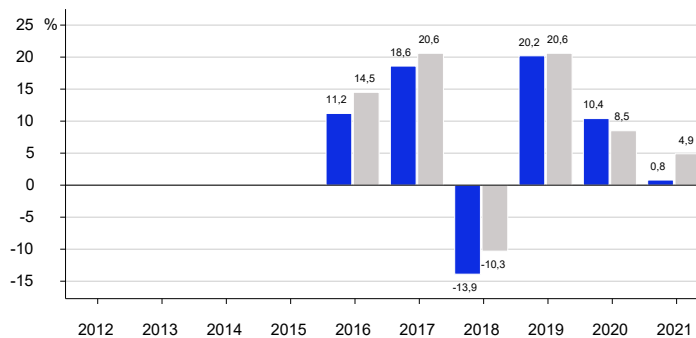
La performance du nourricier sera identique à celle du maître minorée des frais de gestion du fonds nourricier. Elle pourra en conséquence être inférieure à l'indicateur de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Devise : euro

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 28 septembre 2015.

Les performances ont été calculées en euro.



■ MSCI Emerging Markets clôture € (dividendes nets réinvestis)
■ GROUPAMA HORIZON ACTIONS EMERGENTES

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français ouvert à tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support aux contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que les documents relatifs au fonds maître sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com
Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 septembre 2022.